



Genève, le 11 mars 2008

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Comme il l'avait annoncé, le Conseil d'Etat a analysé l'évolution du dossier et il a décidé de ne pas autoriser le traitement, à l'usine des Cheneviers, de déchets en provenance de Naples. Le Conseil d'Etat a informé aujourd'hui les Services industriels de Genève (SIG) que, en application de l'article 32, lettre B, al. 4 de la loi sur la gestion des déchets (LGD), il ne donnerait pas, s'il en était requis, son approbation à une demande de traitement de déchets napolitains.

Le Conseil d'Etat considère que trop d'éléments décisifs demeurent pour le moins incertains, tant en ce qui concerne la traçabilité des déchets, l'impact sur l'environnement et conséquemment, sur la santé publique, le cadre juridique et les conditions d'importation (durée de l'opération, tonnage envisagé, etc. ...).

L'éventuelle importation de déchets étrangers n'est envisageable qu'en stricte conformité du plan cantonal de gestion des déchets et moyennant garantie que toutes les conditions nécessaires soient réalisées.

* * *